

L'Humanisme au pouvoir ?

Un modèle de prince humaniste et lettré : François I^{er}, roi de France

Bruno PETEY-GIRARD

RÉSUMÉ

Le règne de François I^{er} (1515-1547) est un moment d'épanouissement remarquable de la culture lettrée en France, reconnu à l'échelle européenne. Subtile combinaison des ambitions des humanistes et de la volonté d'un roi amateur des lettres, ce renouveau constitue autant une étape permettant au royaume d'occuper une place culturelle inédite en Europe qu'un moment de transformation culturelle des élites. Le développement de l'imprimerie, soutenu par le roi, constitue le support technique de ces évolutions.



Antoine Macault lisant sa traduction devant François Ier et sa cour. Miniature de la traduction de l'*Histoire universelle* de Diodore de Sicile par A. Macault, 1534. Bibliothèque du Musée Condé, ms. 721. La traduction est imprimée l'année suivante avec une gravure imitant cette miniature. Source : Wikimedia Commons.

Au lendemain de la mort de François I^{er}, en mars 1547, vingt-quatre crieurs de la ville de Paris proclament : « Priez Dieu pour l'âme de [...] François, par la grâce de Dieu Roi de France, très chrétien, premier de ce nom, prince clément, père des arts et sciences. » Cet appel vaut pour une lecture du règne. François I^{er} auraient accompli les espoirs que les humanistes plaçaient en lui de soutenir un essor moderne des lettres. Plus qu'Henri VIII en Angleterre ou que Charles-Quint, autres grands souverains de sa génération qui contribuent au renouveau humaniste européen dans la première partie du XVI^e siècle, il laisse une image dominée par le rôle qu'on lui attribue dans la renaissance des lettres.

Les ambitions d'un humaniste

Lorsque François I^{er} accède au trône de France le 1^{er} janvier 1515, l'humaniste Guillaume Budé se réjouit : ce règne ouvre une ère au cours de laquelle renaîtront les *bonæ litteræ* (bonnes lettres). Ses affirmations sont à la croisée d'une ambition pour les lettres, d'une conception du pouvoir et d'une intuition capitale : le jeune roi est capable de répondre à son rêve d'humaniste et la protection des lettres, qui redéfinit leur place autant que celle des lettrés dans le royaume, peut constituer une rupture avec le règne de Louis XII (1498-1515), qui vient de prendre fin. L'espoir de Budé répond à la personnalité d'un prince dont on célèbre déjà l'esprit curieux. Mais il a aussi la conviction que les lettres appartiennent à l'espace politique : l'étude des *bonæ litteræ* est le moyen de lutter contre le risque, toujours présent, d'une régression de l'humanité vers l'animalité ; l'humaniste souligne cette vertu civilisatrice de lettres que « les anciens ont appelées humaines, pource que sans l'érudition d'icelles, le monde vit quasi brutalement et non pas humainement ». Les lettres sont ainsi le fondement d'un corps politique sain. Un prince amateur et protecteur des bonnes lettres est donc le plus digne d'exercer la fonction royale. Budé fait connaître sa vision à François I^{er}. Il souligne le mérite des lettrés et place l'existence de cette aristocratie du savoir entre les mains d'un roi capable, par sa libéralité, de créer « poètes et orateurs » ; il envisage alors un pouvoir célébré autant que ressourcé par la culture lettrée qu'il protège. Moyen d'exister pour les lettrés, le mécénat des lettres est aussi le support de la gloire du prince qui reconnaît leur valeur.

Budé doit attendre la toute fin des années 1520 pour voir l'étude des lettres se renouveler selon une perspective humaniste - les préoccupations militaro-diplomatiques ayant dominé la première décennie du règne. François I^{er} crée alors, sur ses deniers, un collège de quelques lecteurs en langues anciennes et en mathématiques (le futur collège de France). Les humanistes européens applaudissent, et Érasme, qui a refusé en 1516-1517 de rejoindre la cour du roi, affirme alors que les lettres ne reflorissent « nulle part mieux qu'en France sous les auspices royaux ».

La vie des lettres à la cour royale

En marge de cet enthousiasme, Budé continue de demander au roi un investissement plus important encore dans le soutien accordé aux lettres. Il réaffirme ses convictions en publiant son *De Philologia* (1532), un dialogue se déroulant à la table du roi, centre névralgique de la vie des lettres. Car si on ne sait dans quelle mesure le roi adhère à l'exigeante vision budéenne, il est certain que sa cour et sa personne sont le cœur d'une brillante vie de l'esprit. François I^{er} est célébré pour son éloquence naturelle autant que pour sa mémoire. Sa culture, nourrie de conversations ou de lectures qui lui sont faites, témoigne d'une curiosité pour tous les domaines que couvrent les lettres. Lui-même poète à ses heures, le roi a le goût de la poésie, française ou italienne ; il goûte aussi l'histoire et sa première commande éditoriale d'importance concerne des traductions d'historiens antiques, faites sous le

règne de Louis XII mais demeurées manuscrites. Ce souriant humanisme de cour vit de l'émulation que le roi suggère de ses commandements et stimule de sa libéralité. François I^{er} ordonne d'achever une œuvre amorcée dont on lui présente les premiers pas, de traduire des auteurs grecs ou latins dans la « langue du roi » dont l'enrichissement est nécessaire pour donner au royaume une langue cultivée. Mais son intérêt n'est pas limité par la satisfaction de ses goûts. Il ordonne ainsi, en France et en Italie, la collecte ou la copie de manuscrits latins et grecs qui enrichissent sa bibliothèque et font l'objet de savantes éditions.

La volonté royale en actes et le livre imprimé

Si la cour est le centre de la vie des lettres, la diffusion des textes par l'imprimé assure à une échelle autrement large ce qui est perçu comme leur renaissance. À partir de la seconde partie des années 1520, l'imprimé devient de plus en plus explicitement un instrument de diffusion des savoirs et les privilèges (actes royaux de protection des textes) définissent les contours de la volonté royale.

François I^{er} peut y affirmer avoir « toujours singulièrement désiré l'endoctrinement et édification de tous [ses] bons sujets ». Rappelant parfois le plaisir royal à la lecture d'un texte, les privilèges présentent un prince « désirant favorablement traiter les gens de lettres et savoir en [son] Royaume, à ce qu'un chacun de [ses] sujets prenne exemple de s'évertuer, à apprendre science par laquelle on parvient à tout honneur et vertu », « désirant que tous bons livres viennent en évidence », un prince rejoignant ainsi le désir des humanistes de faire imprimer leurs œuvres pour donner « plaisir à tous gens savants et qui aiment les lettres ». De nombreux éloges, qui font du roi le moteur de la vie des lettres, affirment la réalisation de ces objectifs de transformation profonde du royaume.

Cette dynamique ne va pas sans la conscience que l'imprimé permet aussi la diffusion d'idées que le pouvoir réprovoque. L'affaire des Placards protestants contre la messe (1534) débouche sur la prohibition, par édit royal, de toute impression dans le royaume. L'activité des imprimeurs se trouve ainsi directement incriminée dans la diffusion des idées portées par les réformateurs religieux. Cette interdiction est rapidement modérée, sous condition que soit exercé un contrôle des ouvrages à paraître. L'imprimé, saisi dans les ambivalences de ce qu'il publie, n'est plus condamné, mais surveillé, pour n'offrir que des « livres approuvés et nécessaires pour le bien de la chose publique ».

Finalement, les actes royaux combinent surveillance des impressions et désir de diffusion du savoir. En décembre 1537, le roi signe à Montpellier une ordonnance qui entend sceller les intérêts non contradictoires de diffusion et de rétention des livres. Le roi exige que, avant toute mise sur le marché, les livres imprimés en France ou hors du royaume soient présentés à ses bibliothécaires pour qu'un rapport puisse en être fait à son conseil. Il s'agit de faire obstacle à la diffusion des « infidèles interprétations déviant de notre sainte foi chrétienne ». Mais, dans un même mouvement, ce texte affirme la prééminence culturelle du royaume acquise au cours du règne. Fort de cette affirmation, il modifie la centralité culturelle européenne en célébrant une *translatio studii* (transfert des savoirs) réussie. Il ordonne d'engager, pour sa bibliothèque, une politique d'achats de « toutes les œuvres dignes d'être vues qui ont été et seront faites, compilées, amplifiées, corrigées et amendées de notre temps » et ce, quelle qu'en soit la langue, rassemblant ainsi la mémoire cultivée que fixe l'imprimé : la France est et doit être le cœur vivant de la culture lettrée occidentale autant que son conservatoire.

Par touches harmonieusement articulées, le désir des humanistes et le désir du roi se répondent en un projet intellectuel, idéologique et politique. L'humanisme européen trouve ainsi, en France et grâce à un roi ami des lettres, un dynamisme remarquable.

BIBLIOGRAPHIE

GADOFFRE, Gilbert, *La révolution culturelle dans la France des humanistes*, Genève, Droz, 1997.

HOCHNER, Nicole, « Le Premier Apôtre du mythe de l'État-mécène : Guillaume Budé », *Francia. Forschungen zur Westeuropäische Geschichte, Frühe Neuzeit, Revolution, Empire, 1500-1815*, Band 29/2 (2002), p. 1-14.

PETÉY-GIRARD, Bruno, *Le Sceptre et la Plume. Images du prince protecteur des lettres de la Renaissance au Grand Siècle*, Genève, Droz, 2010.

Source URL:

<https://ehne.fr/encyclopedie/thematiques/humanisme-europeen/l'humanisme-au-pouvoir/un-modele-de-prince-humaniste-et-lettre-françois-ier-roi-de-france>